



## Direction des impôts des non résidents

## VOTRE ESPACE PARTICULIER

### Je suis non résident et je n'ai pas encore d'espace particulier sous le portail [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr). Comment le créer ?

Vous devez vous rendre sur le portail [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr), et cliquer sur « Votre espace particulier » en haut à droite de l'écran pour accéder au cadre « Connexion ou création de votre espace ».

Pour créer l'espace, vous avez besoin de trois éléments d'identification qui figurent sur vos documents fiscaux : numéro fiscal, numéro d'accès en ligne et revenu fiscal de référence. Vous pouvez également utiliser l'icône FranceConnect grâce à vos identifiants attribués par un des partenaires : AMELI, La Poste, MobileConnect et moi ou la Mutualité Sociale Agricole.

Liberté Égalité Fraternité  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

[impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
un site de la direction générale des Finances publiques

Votre espace particulier

Votre espace professionnel

Accueil > Authentification

Connexion ou création de votre espace

Numéro fiscal

13 chiffres

Continuer

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect?

Vous pouvez également payer en ligne en utilisant votre numéro fiscal et la référence de votre avis

Aide

- + Où trouver votre numéro fiscal ?
- + Vous n'avez pas encore de numéro fiscal ?
- + Les services disponibles sur votre espace particulier
- + Gestion des cookies

Si vous ne disposez d'aucun de ces éléments, le cadre « Aide » vous permet d'obtenir un numéro fiscal en cliquant sur le lien « Vous n'avez pas encore de numéro fiscal ? », puis sur le lien « Centre des finances publiques ». Vous avez alors à répondre à un questionnaire simple en cochant les cases « Particulier », « Accès à l'espace particulier », et « Je n'ai pas de numéro fiscal ». Le parcours vous amène sur la rubrique **Comment puis-je créer mes identifiants pour accéder à mon espace particulier ?**

Dans tous les cas, préparez vous à donner certaines informations :  **votre état civil, une adresse en France, ou une adresse à l'étranger si vous ne disposez d'aucune adresse en France, et la copie d'une pièce justificative d'identité.** Deux situations sont possibles :

## 1 - Vous détenez ou occupez un bien en France, ou vous avez une adresse régulière de contact en France (ex : adresse d'un avocat, d'un notaire, d'un membre de la famille, ...)

Vous devez alors **impérativement** indiquer cette adresse en France dans le [formulaire accessible en bas de la rubrique « Comment puis-je créer mes identifiants pour accéder à mon espace particulier ? »](#), en cliquant sur « Accès au formulaire » .

### Comment puis-je créer mes identifiants pour accéder à mon espace particulier ?

Votre espace particulier vous offre différents services en ligne. Pour y accéder, la Direction Générale des Finances publiques doit vous attribuer des identifiants.

L'attribution des identifiants se fait sur la base de votre état civil, d'une adresse postale et de la copie d'une pièce justificative d'identité.

**Attention !** Pour les non-résidents, vous devez nous communiquer l'adresse d'un bien que vous possédez ou occupez en France ou, à défaut, une adresse de correspondance en France (ex : adresse d'un avocat, d'un notaire, d'un membre de la famille...). [Plus d'informations.](#)

Pour communiquer ces informations vous disposez des modalités suivantes :

- Au guichet de votre centre des finances publiques
- Par courrier postal
- Par courriel après avoir rempli le formulaire : [Accès au formulaire](#)

## 2 - Vous ne disposez pas d'une adresse de contact en France

Dans ce cas, vous devez indiquer votre adresse à l'étranger dans un autre formulaire. Dans la rubrique « **Comment puis-je créer mes identifiants pour accéder à mon espace particulier ?** » cliquez sur « **Plus d'informations** ». Vous êtes alors orienté vers la page d'information :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/international-particulier/questions/je-suis-non-resident-et-je-ne-dispose-pas-dun-identifiant>

Deux cas sont indiqués en milieu de page :

au 2ème cas « Vous ne disposez pas d'une adresse de contact en France » cliquez sur le lien dans la phrase « **vous devez indiquer votre adresse à l'étranger** dans le [formulaire](#) » et vous atteignez le cadre suivant :

Accueil > Particulier > FORMULAIRE DE CRÉATION D'ACCÈS À L'ESPACE PARTICULIER - NON RESIDENTS

---

### FORMULAIRE DE CRÉATION D'ACCÈS À L'ESPACE PARTICULIER - NON RESIDENTS

Les champs signalés par un astérisque sont obligatoires

État Civil

\* Nom de naissance :

\* Nom d'usage:

**Une fois l'ensemble des informations saisies**, vous recevrez dans la semaine qui suit un courriel contenant votre numéro fiscal et vous invitant à créer votre espace particulier depuis le site [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), à partir de « Votre espace particulier », Connexion/création de compte. Vous devez saisir votre numéro fiscal et cliquer sur le bouton "Continuer". Vous saisissez votre date de naissance, et continuerez à servir différentes informations (mail, mot de passe, tel). Votre espace sera alors créé. **Conservez votre mot de passe pour vos prochaines connexions.**